

MISE EN PLACE DE COMPOSTAGE COLLECTIF A VENELLES

Composition d'une aire de compostage collectif.

Bacs à compost en bois.

OU

Bacs à compost en plastique recyclé.



Pour s'assurer du bon fonctionnement de l'aire de compostage collectif, la fonction de chaque bac à compost est indiquée sur des panneaux fixés sur les couvercles.

- 1 Panneau d'information général du site de compostage collectif. Panneau fixé sur un poteau.



- 2 Bac réservé au **stockage du structurant carboné**, nécessaire au développement des micro-organismes. Le broyat de bois absorbe et régule l'humidité et permet une bonne aération du tas de compost.

Panneau fixé sur le couvercle. →



- 3 Bac réservé à l'**apport de déchets frais** : les déchets de cuisine, les déchets de jardin ainsi que les déchets de maison.

Panneau fixé sur le couvercle. →



- 4 Bac réservé au compost en maturation. Le compost se trouvant dedans est demi mûr, il a besoin de temps pour finir de se décomposer avant d'être utilisé comme amendement.

Panneau fixé sur le couvercle. →



POURQUOI ?

30 % de nos poubelles sont des déchets fermentescibles. Le compostage peut éviter la production de 100 kg de déchets par an et par habitant.

LE COMPOSTAGE, C'EST QUOI ?

C'est une décomposition naturelle des déchets fermentescibles par des micro-organismes présents dans le sol (insectes, bactéries, champignons, vers,...) en présence d'air et d'eau. Entre 10 mois et un an, on obtient un produit organique comparable à du terreau, utile pour le jardinage : le compost.

QUE FAUT-IL ?

Une aire de compostage collectif composée de

- ⇒ Un bac destiné à la collecte de déchets fermentescibles frais
- ⇒ Un bac de stockage de broyat de bois
- ⇒ Un bac de maturation

Sur chaque bac des consignes d'utilisation.

Le volume de chaque bac va varier avec le nombre d'utilisateurs, la place dédiée, entre 300 et 800 litres.

Tous les habitants sont conviés à utiliser les composteurs. Recyclaix s'engage à faire une formation en distribuant comme support des documents (guide du compostage), à veiller à l'entretien de l'aire de compostage, à distribuer des poubelles de cuisine et acheter les composteurs et du petit matériel nécessaire (trident, fourche, pelle), à alimenter en broyat de bois le bac dédié au stockage.

Le modèle de composteur sera défini par un collectif de la copropriété (bois ou plastique), ainsi que sa grandeur.

POUR QUELS AVANTAGES ?

- ⇒ Devenir acteur de la réduction des déchets
- ⇒ Participer à une action éco citoyenne
- ⇒ Produire un engrais naturel de qualité pour soi-même ou pour les parties communes
- ⇒ Favoriser les échanges et la convivialité entre voisins
- ⇒ Diminuer la quantité de déchets végétaux issus de l'entretien des espaces verts évacués vers la déchetterie
- ⇒ Valoriser soi-même ses déchets

QUELLES CONTRAINTES ?

- ⇒ Un minimum de volontaires par copropriété.
- ⇒ Un emplacement non bétonné facile d'accès et suffisamment grand pour accueillir les composteurs
- ⇒ Le projet doit être validé en assemblée générale de la copropriété.